



Namur, le 5 octobre 2021

**REF : N&P/47/MAF/LAV**

**Concerne : Vote en plénière du PE sur la politique de développement de l'UE - veuillez soutenir les paragraphes §28, §29, §30 et §32 pour protéger la biodiversité**

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons au nom de Nature & Progrès concernant le vote en plénière sur "***Le rôle de la politique de développement dans la réponse à la perte de biodiversité dans les pays en développement, dans le contexte de la réalisation de l'Agenda 2030***", soumis au vote ce **mardi à 13h00-14h15**.

Nous vous écrivons afin de vous demander de **soutenir les paragraphes §28, §29, §30 et §32**.

**§28 : L'utilisation de semences génétiquement modifiées couvertes par des brevets porte atteinte aux droits des petits exploitants agricoles et des peuples autochtones de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre leurs semences**, tels qu'ils sont consacrés notamment dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDRIP) ; (...) **demande instamment de veiller à ce que l'aide au développement ne soit pas utilisée pour promouvoir les technologies de modification génétique (GM) dans les pays en développement** ;

**§29 :** Dans ses politiques d'aide au développement, de commerce et d'investissement, la Commission européenne devrait **soutenir l'agriculture** conformément aux dispositions du TIRPAA, **qui protège les droits des petits agriculteurs à conserver, contrôler, protéger et développer leurs propres semences et connaissances traditionnelles** ; souligne que **le système de l'Union pour la protection des obtentions végétales (système UPOV)** ne répond pas aux intérêts des pays en développement où les systèmes de semences gérés par les agriculteurs sont prédominants ; Demande instamment à l'UE de **promouvoir le système informel de semences** et de réformer le système UPOV de manière à **permettre aux petits exploitants agricoles d'utiliser des semences conservées**.

**§30 :** Demande à l'UE de soutenir les régimes de droits de propriété intellectuelle **qui favorisent le développement de variétés de semences adaptées localement et de semences conservées par l'agriculteur**.

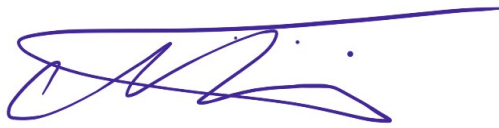
**§32 :** (...) réitère sa **préoccupation** quant aux nouveaux défis juridiques, environnementaux, de biosécurité et de gouvernance qui pourraient résulter de la **dissémination d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement** ; (...) réaffirme que le consentement libre, préalable et éclairé de l'IPLC doit être demandé et obtenu avant la dissémination de toute technologie susceptible d'avoir un impact sur leurs savoirs traditionnels, (...) considère qu'**aucune dissémination d'organismes génétiquement modifiés ne devrait être autorisée, y compris à des fins de conservation de la nature, conformément au principe de précaution** ;

**Explication/Raisonnement** : Une application particulièrement inquiétante des nouvelles techniques de génie génétique [édition du génome] comme le CRISPR/Cas est le **forçage génétique**. Cette technologie permet de modifier génétiquement, de décimer ou d'éradiquer des populations entières d'organismes sauvages, notamment des insectes, qui sont considérés comme des parasites, des espèces envahissantes ou qui transmettent des maladies. Les premiers essais sur le terrain avec la technologie du forçage génétique sont prévus au Burkina Faso dans les années à venir. En période de crise écologique, alors qu'un million d'espèces sont menacées, nous ne pouvons tout simplement pas expérimenter une technologie qui a été qualifiée à juste titre d'"extinction sur demande". La formulation du paragraphe §32 reprend une décision (para 148) adoptée par le [rapport d'initiative du Parlement européen sur la stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030](#) (du 8.06.2021) et renforce la position prise dans sa résolution (para 13) sur la [15ème réunion de la Conférence des Parties \(COP15\) à la Convention sur la diversité biologique](#) (de janvier 2021) dans laquelle le Parlement européen a appelé à un moratoire mondial sur les essais sur le terrain prévus avec cette technologie à adopter lors de la COP 15 de la CDB.

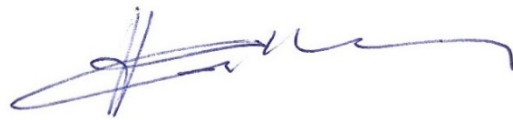
**Merci de prendre en compte ces recommandations.**

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous invitons à vous rendre sur notre site web [www.natpro.be/nouveaux-ogm-non-aux-ogm-caches](http://www.natpro.be/nouveaux-ogm-non-aux-ogm-caches) pour en apprendre davantage sur le contexte des nouveaux OGM.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre courrier et vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.



Marc Fichers  
Secrétaire général de Nature & Progrès Belgique  
[marc.fichers@natpro.be](mailto:marc.fichers@natpro.be)  
081/32.30.52



Catherine Wattiez  
Chargée de mission, campagne OGM  
[catherine.watthiez@skynet.be](mailto:catherine.watthiez@skynet.be)